



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

stationnement

Question écrite n° 90574

Texte de la question

M. Éric Straumann interroge M. le ministre de l'intérieur sur les conséquences de l'absence d'une aire de grand passage de gens du voyage prévue au schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Il se demande si cette situation autorise les gens du voyage à s'installer sur des terrains privés ou publics et en particulier des installations sportives qui ne sont pas destinés à accueillir ce type de campement.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90574

Rubrique : Gens du voyage

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2015](#), page 8015

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)